

COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

NOTE AUX RÉDACTIONS

Le 12 novembre 2020

AUDIENCE PUBLIQUE

AFFAIRE N° 801 – « OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX, DES INFECTIONS IATROGÈNES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (Oniam) »

La Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) se réunira le mercredi 18 novembre à 11h, 13 rue Cambon (Paris), pour juger, au cours d'une audience publique, l'affaire « Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des infections iatrogènes et des infections nosocomiales (Oniam) ».

Par décision du 4 juin 2020, la Procureure générale près la Cour des comptes, ministère public près la CDBF, a renvoyé devant celle-ci MM. Alain Kurkdjian, Erik Rance et Philippe Tréguier, respectivement secrétaire général, directeur et directeur juridique de l'Oniam à l'époque des faits, pour qu'il soit statué sur leur responsabilité et fait application à leur encontre, selon les cas, des sanctions prévues aux articles L. 313-1, L. 313-3, L. 313-4 et L. 313-6 du code des juridictions financières.

Les infractions présumées portent sur les exercices 2011 à 2017 et concernent principalement les modalités de gestion et de recouvrement des créances acquises par l'Oniam à l'encontre des personnes responsables des dommages et de leurs assureurs, à la suite de l'indemnisation de victimes d'accidents médicaux fautifs.

La CDBF signale systématiquement, par une information à la presse, les audiences de la Cour qui font suite aux décisions de renvoi du ministère public.

L'audience ne pourra faire l'objet d'aucun enregistrement.

Les demandes d'accréditation doivent être adressées par courrier électronique à : presse@ccomptes.fr

Dans le contexte de la crise sanitaire, le port du masque et le respect des gestes barrières seront obligatoires.

CONTACTS PRESSE COUR DES COMPTES :

Ted Marx ■ Directeur de la communication ■ T 01 42 98 55 62 ■ ted.marx@ccomptes.fr

Etienne Chantoin ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 59 45 ■ etienne.chantoin@ccomptes.fr